

COMMUNE DE BAYONNE

Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2021
DELIBERATION N° DE-2021-013**

L'an deux mil vingt et un, le 12 février, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Lauga, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h30.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE (jusqu'à 22h20), Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE (jusqu'à 22h15), Mme BISAUTA (jusqu'à 22h00), Mme LARRÉ, M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE (jusqu'à 23h25), M. DAUBISSE (à partir de 19h05), M. ALLEMAN (jusqu'à 20h30), M. SÉVILLA, Mme ZITTEL (jusqu'à 23h56), Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

M. LACASSAGNE à Mme LAUQUE (à partir de 22h20) ; M. AGUERRE à Mme CASTEL (à partir de 22h15) ; Mme BRAU-BOIRIE à M. LACASSAGNE (jusqu'à 22h20) ; Mme BISAUTA à Mme HARDOUIN-TORRE (à partir de 22h00) ; M. ARCOUET à M. UGALDE ; Mme LAPLACE à Mme LARRE (à partir de 23h25) ; M. DAUBISSE à M. ERREMUNDEGUY (jusqu'à 19h05) ; Mme MOTHES à Mme MARTIN-DOLHAGARAY ; M. ALLEMAN à M. ALQUIE (à partir de 20h30) ; Mme ZITTEL à M. SEVILLA (à partir de 23h56).

Absent(s) :

Mme BRAU-BOIRIE (à partir de 22h20), Mme BENSOUSSAN, M. BOUTONNET-LOUSTAU.

Secrétaire :

M. SUSPERREGUI

Entendu le rapport de Mme DURRUTY,

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – Musée Bonnat-Helleu - Travaux d'extension et de restructuration - Mise en place d'une autorisation de programme.

Le règlement budgétaire et financier adopté par le conseil municipal du 9 décembre 2020 prévoit le vote d'autorisations de programme et de crédits de paiement pour les principales opérations d'investissement de la Ville, au premier chef celles dont le

montant est supérieur à 2 M€ hors taxes et la durée de réalisation supérieure à deux ans.

Le montant de l'autorisation de programme comporte la totalité des dépenses prévisionnelles de l'opération, relatives aux études, à la maîtrise d'œuvre, aux travaux et le cas échéant au premier équipement.

Le vote des autorisations de programme ou leur révision intervient normalement lors du vote du budget primitif. Toutefois, compte-tenu de l'approbation et du lancement des marchés de travaux pour la rénovation extension du musée Bonnat-Helleu dans les prochaines semaines, il convient d'ores et déjà d'adopter une première autorisation de programme pour cette opération.

Objet : Rénovation extension du musée Bonnat-Helleu.

Montant de l'autorisation de programme HT : 26 600 000 €

- Etudes préalables et diagnostic : 455 000 €
- Maîtrise d'œuvre et indemnités de concours : 2 583 000 €
- Fouilles archéologiques : 1 204 000 €
- Travaux : 21 342 000 €
- Premier équipement : 904 000 €
- Divers et aléas : 112 000 €

TVA : 5 320 000 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement (TTC) :

ANNEES	Antérieur à 2021	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
ECHÉANCIER CREDITS DE PAIEMENT	2 620 K€	5 500 K€	5 900 K€	9 400 K€	7 000 K€	1 500 K€	31 920 K€

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 14 et en application de l'article L.2311-3 du code général des collectivités territoriales et du règlement budgétaire et financier de la Ville de Bayonne, il est demandé au conseil municipal d'approuver cette autorisation de programme pour le budget principal, telle que présentée ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité des votes exprimés

Non-participation au vote : 6, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD.

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne
Par délégation du Maire
Marc Wittenberg 2
Directeur général des services